

REVISITER LES CONDITIONS DES FEMMES EN AFRIQUE POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE

Résumé

En Afrique, la situation des femmes est sans cesse dégradante comparée à celle des hommes, autant en valeur relative qu'en valeur absolue. Les femmes sont encore victimes de nombreuses discriminations qui tirent leur source de préjugés sociaux. Elles continuent de gagner moins que les hommes pour le même travail. Beaucoup d'organismes internationaux s'accordent même à reconnaître la féminisation de la pauvreté. Les raisons de cette situation sont dues la plupart du temps, au manque d'instruction, aux pesanteurs socioculturelles qui continuent de placer la femme au bas de la société. Pour un développement durable et solide, il convient de revoir les termes d'un nouveau contrat avec les femmes, pas un contrat de soumission, mais celui qui vise à admettre la notion d'égalité des genres. Égalité qui, ne saurait être mathématique mais fonctionnelle.

Mots clés : Conditions de la femme, développement durable, statut social, égalité, école pour tous.

Abstract

In Africa, the status of women has been deteriorating, and often more than that of men, both in relative value and in absolute terms. Women are still victims of many forms discrimination that stem from social prejudices. They still earn less than men for the same job. Many international organisations agree on the feminization of poverty. Those reasons are mostly due the lack of education, to social impediments that keep maintaining women at the bottom of the society. To reach a sustainable and solid development, it is necessary to revisit the terms of a new contract with women; not a contract of submission, but rather one that recognizes the notion of gender equality, substantive and not mathematical.

Keys words: Status of Women, Sustainable development, Social status, Equality, School for all.

Introduction

Selon le sage africain Amadou Hampâté Bâ, à en croire Lanfia Sinaba, *Il n'y a pas de problème de femme africaine. Il y a tout simplement un problème de femme. Et l'avenir de la femme africaine, c'est l'avenir de la femme du monde entier. C'est pour cela que nous devons tenir compte des interférences internationales.* Pour le sage de Bandiagara, « tout ce que nous sommes et tout ce que nous avons, nous le devons une fois seulement à notre père, mais *deux fois à notre mère* » (Bâ, 1991 : 61). Bref, il ne s'agit guère d'une position ultra féministe, mais d'un plaidoyer à l'égard des conditions de la femme africaine. Toujours sur la question de la femme, Amadou Hampâté Bâ, au cours d'une interview, laisse entendre ce qui suit : *Il est temps que la femme occupe l'autre côté de la porte.* Elle a longtemps occupé l'intérieur de la porte, il est maintenant temps qu'elle occupe l'extérieur de la porte. Selon Sinaba, cela signifie en termes clairs que le sage de Bandiagara invite les politiques africains à s'investir davantage pour la participation pleine de la femme à la vie publique et à celle de la nation. Or, le triste constat, c'est qu'elle n'a pas toujours eu la place qu'elle mérite dans nos sociétés africaines. Elle est souvent marginalisée et victime de préjugés. Sopia Héléne Félicité Aho dit à ce propos que « la faible occupation des hauts postes de responsabilité par la femme et sa marginalisation mettent en relief un ensemble de réalités tantôt difficiles à comprendre, tantôt tristes, parfois révoltantes » (2014 : 132). Pour résoudre le problème, il convient de répondre aux questions suivantes : l'homme est-il supérieur à la femme ? La prétendue supériorité de l'homme sur la femme n'est-elle pas une résultante culturelle à revoir ? L'homme et la femme ne sont-ils pas des êtres complémentaires ? La présente étude nous permet d'abord de faire l'état des lieux en ce qui concerne les conditions de la femme africaine. Ensuite, elle vise à proposer des solutions en vue de réformer l'image et le statut social de la femme africaine.

1. La situation des femmes en Afrique : l'état des lieux

1.1. Les femmes encore victimes de préjugés, de stéréotypes et de discriminations

Un préjugé est une évaluation négative d'un groupe ou membre de ce groupe en partant d'une généralisation erronée (comme le stéréotype). C'est une croyance erronée qui va influencer notre évaluation d'un groupe de manière négative. Les stéréotypes, ce sont les croyances qui portent sur les caractéristiques d'une personne appartenant à un groupe. Ils varient en fonction du temps et de l'espace. Les stéréotypes mènent aux préjugés et les préjugés aux discriminations. On peut définir la discrimination simplement comme la distinction négative, l'isolement, la ségrégation de personnes ou d'un groupe de personnes par rapport à un ensemble plus large. Elle consiste à restreindre les droits de certains en leur appliquant un traitement spécifique défavorable sans relation objective avec ce qui permet de déterminer l'ensemble plus large. Qu'elle soit volontaire ou inconsciente, elle porte atteinte à l'égalité des droits et à l'égalité des chances.

Les stéréotypes et les préjugés sont de l'ordre du mental, de la cognition alors que la discrimination est un comportement, un acte concret :

- ✓ Par exemple *les filles sont douces et gentilles* est un stéréotype.
- ✓ *C'est parce qu'elles sont douces et gentilles qu'elles ne peuvent pas faire de bonnes directrices* est un préjugé, un jugement émis sur le groupe des femmes.
- ✓ *Je ne vais pas engager une femme comme directrice car elle sera trop gentille* est une forme de discrimination.

Il est donc important de lutter contre les stéréotypes dès le plus jeune âge en les déconstruisant avant qu'une forme de discrimination ne s'installe dans la société.

Quant au sexisme, il peut être défini comme l'utilisation des différences physiques et biologiques entre les sexes pour établir des différences de statut, de position, de droits... entre garçons et filles, hommes et femmes. Cette utilisation des différences se traduit par des paroles, des gestes, des

comportements ou des actes qui excluent, marginalisent ou infériorisent un sexe par rapport à l'autre. Ce terme renvoie presque toujours à la domination, consciente ou non, des hommes sur les femmes.

En Afrique et partout ailleurs, l'impact des préjugés culturels et de l'éducation sexiste que subissent les femmes dès leur jeune âge n'est pas négligeable sur le comportement, car, malgré les efforts, la plupart des femmes manquent de confiance en elles-mêmes. De sorte qu'à la fin, elles sont persuadées par la société qu'elles sont inférieures aux hommes. En effet, l'éducation et le conditionnement social préparent et entretiennent les femmes à la soumission, à la discrétion, à l'obéissance, à l'impuissance, à l'effacement, voire à la dépendance. Les garçons quant à eux, sont conditionnés et soutenus à occuper les premières places, à être autonomes, responsables, indépendants, et à prendre des initiatives.

La femme est naturellement considérée comme un être faible (physiquement) et l'homme qui reconnaît sa force (physique), use abusivement de celle-ci et se croit supérieur à la femme aussi bien physiquement, matériellement, moralement, financièrement et même intellectuellement. Ce qui n'est pas toujours vrai.

Les sociétés africaines s'adossent à une vision androcentrique (phallogratique) du pouvoir. L'androcentrisme est un système idéologique qui prend pour référent et norme l'être humain masculin. Aujourd'hui plus que jamais, nous vivons dans un monde androcentrique où la domination masculine est très forte (Bourdieu : 1998). Tout se définit du point de vue masculin. Dans les sociétés africaines, l'homme est le chef de famille, chef de village, chef de la communauté. La jeune fille appartient à son père ou à son frère. La femme quant à elle, est une propriété de son mari.

Il faut noter que ces préjugés et stéréotypes font que la femme africaine reste dépendante de la société, de l'homme en général, sur le plan familial et socio-économique. Cela ne favorise guère l'autonomisation de la femme recommandée par les Objectifs de Développement Durable (ODD)¹.

La femme reste, pour l'homme, un objet de désir, de collecte, et même de quête perpétuelle. Ce qui justifie, dit Sophie Hélène Félicité Aho, par exemple, dans l'Islam, la polygamie qui autorise l'homme à se lier légalement à quatre femmes. « C'est à croire que l'homme est à la recherche de la perfection féminine ou de l'introuvable, une quête permanente qui justifie son nomadisme matrimonial » (Aho, 2014 :135).

En Afrique, beaucoup d'obstacles nous empêchent malgré l'époque dite civilisée, de reconnaître la femme à sa juste valeur.

1.2. Les obstacles socio-traditionnels de la reconnaissance des femmes : le cas du Mali

Une étude réalisée par l'universitaire malien Aly Tounkara (2015) montre que malgré les efforts de démocratisation et de liberté d'expression entrepris par les politiques maliens, bien d'obstacles subsistent car les discriminations sexuées existent encore, et ce n'est pas en quelques décennies que l'on peut effacer une culture vieille de plusieurs siècles qui prône la dépendance de la femme vis-à-vis de l'homme. Un constat chiffré de l'auteur : en 2008 les Maliennes constituent la frange démographique la plus importante (50,5% de la population). Paradoxalement, il n'y a que 24,6% de femmes alphabétisées contre 43,1% d'hommes. Dans la société moderne malienne, les filles sont plus orientées vers les études littéraires et les garçons sont prioritaires dans les séries scientifiques. Et même quand les Maliennes intègrent le monde du travail, elles sont souvent discriminées. Les postes de responsabilité dans certains secteurs d'activité leur sont souvent fermés. Mais, l'auteur oublie de mentionner l'égoïsme et le complexe de supériorité de l'Africain moderne qui porte encore en lui certaines tares d'une tradition qui relègue la femme au second plan. Pour s'arrimer au monde moderne, le gouvernement malien se montre réaliste en promouvant les droits des femmes à travers des déclarations et la ratification des conventions internationales à la lutte contre les discriminations faites à leur endroit. Aussi, le Mali se trouve-t-il actuellement au centre des mutations internationales

¹ Consulter le rapport du PNUD sur les ODD, Cibles et indicateurs, août 2016, pp.16-18.

qui sont pour l'émancipation de la femme malgré la persistance de quelques relents traditionnels et religieux. Car comment comprendre que certains conflits conjugaux soient encore réglés par des mécanismes coutumiers et religieux en lieu et place du droit ?

À en croire Noël Kodia essayiste et critique littéraire, pour Aly Tounkara, le Mali est en mutation car sa société se trouve au carrefour de l'attrait de l'Occident et le refuge dans ses valeurs traditionnelles marquées par l'influence de l'islam. De l'indépendance à nos jours, les constitutions qui se sont succédé au Mali assurent l'égalité entre homme et femme. Mais cette équité est loin d'être acceptée dans cette société où les lois sont parfois en porte-à-faux avec la modernité. Les enquêtes qu'il a effectuées auprès de la population (surtout féminine) prouvent que la situation de la Malienne est encore complexe. D'un côté, il y a celles qui essaient de se révolter contre la domination de l'homme, et de l'autre côté, celles qui se résignent à supporter la dictature de l'homme et n'hésitent pas parfois à accepter, malgré elle, la polygamie. Et devant cette situation complexe, une solution à long terme s'impose : l'alphabétisation des populations en mettant en exergue l'éducation civique. Cette alphabétisation et cette éducation civique devraient enseigner la place de la femme dans cette Afrique qui bouge et où elle occupe maintenant des places importantes dans le monde politique, économique et culturel.

D'après le classement exclusif de l'ONG ONE², 9 des 10 pays où l'accès des filles à l'éducation est le plus difficile sont, à l'exception de l'Afghanistan, situés en Afrique. Il s'agit du Soudan du sud (le pays qui enregistre la moins bonne performance), de la Centrafrique, du Niger, du Tchad, du Mali, de la Guinée, du Burkina Faso, du Liberia et de l'Éthiopie.

Au Soudan du Sud, une fille sur quatre seulement va à l'école primaire et seuls 15,93 % des filles ont accès à l'éducation. Ce pays d'Afrique orientale est suivi par la République Centrafricaine (17,75 %), le Niger (21,50 %), l'Afghanistan (23,51 %), le Tchad (27,16 %), le Mali (29,28 %) et la Guinée (30,35 %).

Le Burkina Faso figure en 8e position (33,03 %) et seul 1 % des filles ont terminé leurs études secondaires. Les deux derniers pays du classement sont le Liberia (36,20 %) et l'Éthiopie (36,79 %).

Au Mali par exemple, certaines femmes préfèrent envoyer, en accord avec leurs maris, le petit garçon à l'école au détriment de la petite fille. Pourquoi ? L'on considère que si la jeune fille est instruite, ce sera à l'avantage de sa future belle famille (si elle se marie), donc au détriment de sa propre famille ! Ainsi, la famille préfère envoyer l'homme (petit garçon) à l'école car lui au moins pourra, dit-on, s'occuper de la famille plus tard. La fille dépend nécessairement de l'homme (père, oncle, tuteur...) et la femme de son mari. Et son instruction dépendra de celui-ci.

Dès la naissance, la fille est éduquée en fonction de son sexe, comme future épouse et mère.

Comme jouets, on lui procure des poupées, la petite vaisselle, le petit panier pour aller faire des courses au marché..., alors qu'au garçon reviennent un ballon, un revolver, un avion, une voiture, un jeu de puzzle, Bref, des jouets qui projettent ce que la petite fille deviendra demain (épouse et mère) et la vie que le garçon mènera plus tard, c'est-à-dire, une vie aisée (voiture), incarnée par la force (revolver), une vie intellectuelle et de réflexion (jeu de puzzle), etc.

Au niveau des études primaires : seules les filles dont les parents sont nantis ont la chance de terminer leurs études primaires. Sinon la fille jeune, quel que soit son quotient intellectuel, est obligée quelquefois d'abandonner les études au profit du petit garçon qui lui, aura plus tard, la charge de la famille.

² ONE est une organisation internationale de campagne et de plaidoyer soutenue par plus de 9 millions de personnes dans le monde, basée aux Etats-Unis, qui lutte contre l'extrême pauvreté et les maladies évitables, particulièrement en Afrique. Ce nom est inspiré par la conviction que lorsqu'une voix s'élève et s'unit à d'autres voix – étudiants, scientifiques, politiciens, chefs d'entreprise, activistes, etc. – elle peut faire la différence et améliorer le monde dans lequel nous vivons.

Au niveau des études secondaires : très souvent, c'est le cycle court. Les métiers dévolus à la femme sont celui d'infirmière, de couturière, de commerçante et même de fille de ménage.

Tous ces exemples cités montrent qu'à la base le sexe féminin est victime de discrimination formalisée par une société phallocratique.

Mais, il faut noter que c'est dans le domaine des relations familiales que les femmes sont confrontées aux discriminations et inégalités les plus flagrantes qui constituent un sujet de préoccupations majeures pour les intéressées, de même que les organisations de défense des droits humains des femmes, de promotion de l'égalité au sein de la famille et pour les pouvoirs publics.

Sylvie Brunel (2005) ajoute que malgré quelques avancées au niveau des droits des femmes, « [Elles] restent toujours les bêtes de somme de l'Afrique ». Pour justifier son assertion, l'auteur fait une parfaite description de la souffrance des femmes africaines.

« Malgré l'urbanisation rapide du continent, plus des trois quarts des femmes africaines travaillent encore dans le secteur agricole. Or le travail incessant qu'elles fournissent dans les campagnes dépasse l'entendement. Il est sans comparaison avec celui dont est chargé l'homme, surtout si l'on ajoute les tâches domestiques purement féminines, liées à l'éducation des enfants, à l'entretien du foyer, à la préparation des repas. Dans les campagnes africaines, les femmes travaillent sans relâche du matin au soir. Elles sont levées à l'aube, levées avant et couchées après tous les autres membres de la famille » (Brunel, 2005).

Le poids des us et coutumes pèse sur les femmes et se manifeste sous plusieurs formes.

L'interprétation partisane des textes religieux, l'existence de mentalités rétrogrades et de résistances traditionnelles à la promotion des femmes constituent des facteurs de blocage à la réalisation des droits des femmes en général, et dans la famille en particulier.

Malgré l'interdiction de la discrimination fondée sur le sexe, dans les zones rurales et dans une moindre mesure dans les villes, la pratique du mariage forcé et précoce est très répandue. Il est exceptionnel que le consentement de la fille soit requis pour son mariage. Les « dons de filles en mariage » à un marabout pour motif religieux (*Allah mandi*), les « fiançailles à la naissance » consistant à promettre la fille nouveau-née à un mariage avec tel individu ou avec telle famille sont des pratiques courantes³.

Le mariage forcé peut représenter 80% des formes de mariage dans certaines localités.

Les femmes et les filles subissent des dommages de la part de leurs parents d'origine ou de leur conjoint dans une proportion de 41 à 92%.

Des cas de violences conjugales ou domestiques généralement commis par les maris sont dans certains cas tolérés par la société. Elles se taisent sur le viol, considéré comme la pire des humiliations. Dans la plupart des cas, à l'exception du Code Pénal, il n'existe pas de législations appropriées pour réprimer ces violences.

Certains maris ou beaux parents refusent l'exercice d'une activité professionnelle par leur femme et belle fille.

La répartition traditionnelle des fonctions au sein de la famille et de la société tout en mettant à la charge de la femme les travaux les plus pénibles, accorde peu de valeur aux efforts fournis par celle-ci et en conséquence peu de responsabilité dans la prise de décision dans la famille. Les femmes se résignent sur leur sort et pensent qu'il en a toujours été ainsi et qu'elles ne peuvent rien changer à cet

³ Lire aussi *Une vie hypothéquée* de l'Ivoirienne Anne-Marie Adiaffi. Voici le résumé : Un homme paresseux et sans scrupule n'hésite pas à promettre sa fille en mariage à un vieux militaire fortuné. Avant même que le bébé ne soit né, le futur mari, couvre de cadeaux sa future belle-famille puis il prend à sa charge tous les frais d'entretien de la jeune fille qui lui a été promise. Le jour où cette dernière apprend qu'elle va devoir épouser son 'bienfaiteur', elle s'enfuit...

ordre établi depuis longtemps. Elles sont réticentes à recourir à la justice pour résoudre certains conflits tels que les violences domestiques et abus, les questions d'héritage, etc. Dans ces domaines, les pressions sociales sont très fortes sur elles et les conduisent à s'abstenir de saisir le juge ou à renoncer à une action déjà engagée.

Les veuves subissent des pratiques humiliantes et dégradantes de la part de certaines ethnies par exemple le fait de raser la tête ou de stigmatiser la veuve par les sœurs du mari défunt pour tous les mauvais faits qu'elle aurait commis du vivant de son mari. La plupart des peuples africains voient la femme comme la première responsable de la mort de son mari.

Dans le domaine de l'héritage, la femme fait partie des biens à hériter au lieu d'hériter de son époux défunt.

Dans le domaine de la santé reproductive, les femmes rencontrent des problèmes qui compromettent leur droit à la santé et à la vie notamment, en milieu rural. Beaucoup de femmes meurent en donnant la vie. On dénombre environ 582 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2001.

Dans les familles, les filles et les femmes subissent la pratique et les conséquences de l'excision ainsi que les autres pratiques néfastes à la santé de la femme et de l'enfant. En ce qui concerne le VIH/SIDA et les IST, les femmes sont les plus exposées à ce fléau à cause de certains facteurs socioculturels ou économiques notamment le lévirat⁴, l'analphabétisme, et l'extrême pauvreté.

Des dispositions inégalitaires au détriment des femmes existent dans certains textes juridiques particuliers. Ces textes ne donnent pas toujours les mêmes droits aux hommes et aux femmes.

À titre d'exemples nous avons :

- ✓ le Code du mariage et de la tutelle. Il est écrit dans ce code que la femme mariée doit obéissance à son époux, ce qui réduit souvent à néant la plupart des droits et libertés qui lui sont reconnus à travers la Constitution en tant que personne humaine. Lorsqu'elle a obtenu à son profit la séparation de corps, elle ne peut pas partir de la résidence que le juge lui a indiquée sans l'autorisation de celui-ci sous peine de se voir interdire la poursuite de son action en justice.
- ✓ le Code de la parenté parle de puissance paternelle alors que dans les faits la mère est aussi responsable que le père dans l'entretien et l'éducation des enfants.
- ✓ le Code de la nationalité n'autorise pas une mère malienne à transmettre automatiquement sa nationalité à son enfant, etc.

En définitive, l'on constate qu'il existe un écart entre le discours politique sur la promotion du statut de la femme et les réalités sur le terrain. La primauté des conventions internationales ratifiées sur les lois nationales reste une déclaration de principe. Le manque d'harmonisation des normes juridiques internationales et nationales relève de la seule volonté des décideurs au niveau du gouvernement et de l'Assemblée Nationale.

Nous avons voulu partir du cas particulier des femmes maliennes pour exposer les conditions de la femme africaine en général car la plupart des pays africains connaissent les mêmes problèmes.

Au Sénégal, il en est ainsi de l'article 369 du code de la famille qui reconnaît le droit exclusif du mari de choisir le statut conjugal du couple. En effet, selon le code de la famille sénégalais, il appartient au mari seul de décider du régime juridique du mariage. Il échoit au mari, à l'exclusion de la femme, de choisir la nature juridique dans laquelle doit s'exercer le mariage, polygamie ou monogamie.

⁴Le **lévirat** est un type particulier de mariage où le frère d'un défunt épouse la veuve de son frère, afin de poursuivre la lignée de son frère. Les enfants issus de ce remariage ont le même statut que les enfants du premier mari. Durant l'Antiquité, le lévirat était pratiqué notamment par les Égyptiens, les Babyloniens, les Phéniciens, les Hébreux et les Xiongnu. Le terme est un dérivé du mot latin *levir*, qui signifie « frère du mari ».

La plupart des pays arabo-musulmans du nord de l'Afrique ne voient pas la femme comme l'égal de l'homme. Selon Juliette Gaté (2014 : 1 et sq), les printemps arabes ont engendré un vaste processus de réforme constitutionnelle et législative dans plusieurs pays de la rive sud de la Méditerranée. Ces réformes étaient une opportunité unique pour le renforcement de l'égalité entre les femmes et les hommes.

« Unanimement, malheureusement, tous ces efforts n'ont pourtant pas à ce jour permis les progrès escomptés. Si l'égalité devant la loi est présente aujourd'hui dans tous les textes, en bonne place, il faut toutefois s'attarder, pour en mesurer l'exakte portée, sur la formulation précise de ce principe égalitaire qui varie d'un pays à l'autre et promet donc une protection plus ou moins étendue des droits des femmes » (Gaté, 2014 : 1).

Juliette Gaté ajoute que depuis les printemps arabes, la vie des femmes n'a sans doute connu aucune amélioration majeure. « A bien y regarder, certains disent même que les droits des femmes ont en certains points accusé un recul depuis ces mouvements » (Gaté, 2014 : 2).

Tout cela doit nous amener à revoir les conditions de la femme africaine.

2. Repenser l'image de la femme africaine pour un développement durable

La femme occupe un rôle central dans la famille africaine parce que c'est elle qui s'occupe majoritairement de l'éducation des enfants. C'est elle qui fabrique le moule de leur éducation. Or, l'avenir repose sur la jeunesse donc sur les enfants en tant que futurs citoyens. Pour que la femme africaine joue pleinement son rôle, il faut la sortir des préjugés qui l'accablent et qui inhibent ses actions. Simone de Beauvoir n'a-t-elle pas raison de dire « on ne naît pas femme, on le devient » ? (1949 : 285-286).

2.1. Sortir la femme des préjugés : l'homme et la femme deux êtres complémentaires

L'idée de complémentarité de l'homme et la femme remonte de très loin, à en croire le récit biblique de la Genèse. En effet, dans ce livre, on peut lire: « l'Éternel Dieu dit : Il n'est pas bon que l'homme soit seul ; je lui ferai un être semblable à lui » (Genèse, 2 :18), alors, « [IL] fit tomber un profond sommeil sur l'homme. Il prit une de ses côtes, et referma la chair à sa place. L'Éternel Dieu forma une femme de la côte qu'il avait prise de l'homme, et il l'amena vers l'homme. (...). C'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère, et s'attachera à sa femme, et ils deviendront une seule chair » (Genèse, 2 : 21-24).

En Afrique, si nous remontons le temps, nous comprendrons que la femme avait un statut particulier dans les sociétés matrilineaires. Elle était la pierre angulaire de la succession parce que reconnue par la société comme le véritable parent de l'enfant qu'elle a porté dans son sein. Si l'on peut douter de l'identité du géniteur, celle de la génitrice ne fait aucun doute. Cela confère une place importante à la femme dans les régimes matrilineaires où elle a un pouvoir de décisions. Cette vision est corroborée par Sopia Hélène Félicité Aho:

« Le matriarcat, dans les sociétés traditionnelles africaines, conférait à la femme une force, pas dans le sens d'une domination sur l'homme, mais dans le sens d'une complémentarité et d'une harmonieuse collaboration. C'est un mode de vie très ancien que malheureusement, la vision quelque peu phallogratique de l'Occident a [insidieusement] bafoué » (2014 : 134).

Notre argument c'est de montrer que la femme n'a pas toujours été considérée comme inférieure à l'homme, tant s'en faut, l'Afrique et le monde avaient des valeurs auxquelles nous devons revenir. Les idées que nous avons de la femme africaine aujourd'hui sont des idées reçues, quelquefois une mauvaise interprétation des livres sacrés.

Nous pensons que nous devons faire en sorte que la femme africaine sorte des préjugés dans lesquels on l'a confortablement installée. Elle a sa place dans notre société. Il faut même la considérer comme l'égal de l'homme. Il ne s'agit pas d'une égalité mathématique mais fonctionnelle.

C'est bien ce que pense Jean-Jacques Rousseau, un philosophe genevois du 18^e siècle. Pour lui, si la femme est différente de l'homme par nature, ils restent deux êtres complémentaires, chacun étant la pièce dont l'autre a besoin. Si le philosophe pense que les droits et devoirs de l'homme et de la femme diffèrent dans la cellule familiale, il n'affirme pas pour autant la supériorité de l'un sur l'autre car « dans l'union des sexes chacun concourt également à l'objet commun, mais non de la même manière. [...] L'un doit être actif et fort, l'autre passif et faible : il faut nécessairement que l'un veuille et puisse, il suffit que l'autre résiste peu » (Rousseau, 1966 : 466). Rousseau montre ainsi « la vanité des disputes sur la préférence ou l'égalité des sexes » (1966 : 466). Car n'ayant pas la même mission, ces deux sexes se complètent. « En suivant les directions de la nature, ils doivent agir de concert, mais ils ne doivent pas faire les mêmes choses ; la fin des travaux est commune, mais les travaux sont différents, et par conséquent les goûts qui les dirigent. » (Rousseau, 1966 : 473).

Selon Rousseau, toutes les facultés communes aux deux sexes ne leur sont pas également partagées ; mais prises en tout, elles se compensent. « La femme vaut mieux comme femme et moins comme homme ; partout où elle fait valoir ses droits, elle a l'avantage ; partout où elle veut usurper les nôtres, elle reste au-dessous de nous » (1966 : 474). Ce qui signifie que la femme doit respecter sa nature de femme, il est ridicule que la femme veuille ressembler à l'homme.

L'auteur affirme que la nature a doté la femme de douceur, de ruse et de beauté pour compenser la supériorité apparente de l'homme. « Cette adresse particulière donnée au sexe est un dédommagement très équitable de la force qu'il a de moins ; sans quoi la femme ne serait pas la compagne de l'homme, elle serait son esclave : c'est par cette supériorité de talent qu'elle se maintient son égale, et qu'elle le gouverne en lui obéissant. » (Rousseau, 1966 : 484).

Ce qu'il faut saisir finalement, c'est que l'homme et la femme sont des êtres complémentaires, faits l'un pour l'autre, chacun constituant la pièce qui manque à l'autre. C'est ce que dit Rousseau en ces termes :

« C'est aux femmes à trouver pour ainsi dire la morale expérimentale, à nous à la réduire en système. La femme a plus d'esprit, et l'homme plus de génie ; la femme observe, et l'homme raisonne : de ce concours résultent la lumière la plus claire et la science la plus complète que puisse acquérir de lui-même l'esprit humain, la plus sûre connaissance, en un mot, de soi et des autres qui soit à la portée de notre espèce. Et voilà comment l'art peut tendre incessamment à perfectionner l'instrument donné par la nature » (1966 : 507-508).

L'analyse qui précède vise à nous amener à voir dans la femme africaine une sorte de partenaire (quelqu'un avec qui on s'associe pour une action commune) et non une esclave. Nous pensons que cette vision ne peut être matérialisée que par une volonté politique des hommes d'État africains. Ce n'est pas un leurre. D'ailleurs, certains modèles peuvent être édifiants.

2.2. La réhabilitation de la femme : une volonté politique.

En la matière, nous saluons les actions du gouvernement rwandais qui a pris conscience que l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme est une condition préalable pour un développement et une paix durable. Cela se retrouve dans les paroles du Président Paul Kagame, lors de l'ouverture officielle du séminaire-atelier sur le genre à l'intention des parlementaires en 1999. Voici la substance de ce discours :

« Le passage brutal à l'économie monétaire, à l'éducation formelle et à la technologie moderne a joué un rôle clé dans la restructuration des relations entre les sexes au désavantage de la femme. Ces déséquilibres constituent non seulement

"un obstacle au développement du pays mais également une forme d'injustice sociale. Il est impératif que nos législateurs, nos décideurs et ceux chargés de mettre en œuvre la politique du pays aient un objectif et une analyse correcte de la question du genre pour pouvoir élaborer des politiques et des programmes correctifs. La question de l'égalité dans notre société a besoin d'être évaluée de façon claire et critique pour qu'on puisse établir des stratégies concrètes pour pouvoir dresser le plan de développement futur dans lequel l'homme et la femme sont de vrais partenaires et bénéficiaires. Pour moi, le genre est une question de bonne gouvernance, d'une bonne gestion économique et de respect des droits humains » (Mutamba, 2005 : 60).

Ce discours a été vite traduit en pratique et depuis lors tous les dirigeants politiques du Rwanda se sont montrés coopératifs en ce qui concerne l'égalité des sexes et les droits de la femme. Ils ont reconnu le rôle que peut jouer la femme dans le développement durable et dans le processus de paix et réconciliation des Rwandais. Ils savent quel rôle peut jouer une femme dans le jeu des relations internationales, c'est pourquoi ils ont soutenu contre vents et marées la candidature de la ministre rwandaise des Affaires étrangères, Louise Mushikiwabo⁵, au poste de Secrétaire Générale de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) pour un mandat de quatre ans lors du sommet d'Erevan.

Ainsi, la politique du genre fait partie de tous les programmes de développement du pays, entre autres, la vision 2020, dans les stratégies nationales de lutte contre la pauvreté et dans l'éducation où le système d'éducation pour tous rencontre l'adhésion des Rwandais. Le gouvernement rwandais a adopté le système de quotas dans la Constitution puis il a créé une commission chargée du suivi des accords de Beijing.

Le gouvernement a accordé la confiance aux femmes qui, pour certaines d'entre elles, se sont vues confier des postes de responsabilités⁶ importants. Nous voulons que l'exemple rwandais fasse tache d'huile partout en Afrique.

Au-delà du cas rwandais, qui est très édifiant, nous exhortons chaque pays à revoir son système éducatif si celui-ci ne fait pas encore la promotion de l'école pour tous.

L'école qui est un lieu où l'on forme les futurs citoyens doit formater la mentalité des nouveaux apprenants afin qu'ils ne subissent pas à leur tour le poids des idées reçues.

En cela, l'école est un remède, un remède qui permettra non seulement de repartir sur de nouvelles bases pour les futures générations, mais d'amener la jeune fille à bénéficier d'une égalité de chance avec le garçon. C'est ainsi qu'on pourra former une société plus compétitive qui fera la promotion de l'égalité des genres et des sexes.

Une femme scolarisée peut être plus utile dans la formation de ses enfants qui sont les citoyens de demain. En Afrique, c'est la femme qui assure pour une bonne part l'éducation des enfants. Son influence plus que l'homme, sur les enfants, est considérable. Si elle n'est pas allée à l'école, elle ne pourra pas être très efficace dans sa mission de mère et d'épouse. Désormais, il faut arrêter de reléguer la femme à un second rang, il faut plutôt voir en elle un acteur de développement et même de développement durable.

⁵ Élue pour un mandat de quatre ans, Louise Mushikiwabo devient la quatrième Secrétaire Générale de l'OIF, après l'Égyptien Boutros Boutros Ghali (1997-2002), le Sénégalais Abdou Diouf (2002-2014) et la Canadienne Michaëlle Jean (2014-2018). Elle a pris ses fonctions le 3 janvier 2019.

⁶ Alors que les femmes peinent encore à trouver leur place dans les parlements, le Rwanda fait figure d'exception. Avec plus de 63% de femmes à la chambre des députés, le pays est en tête du classement mondial.

Conclusion

Au terme de cette étude, notre analyse a montré à partir de l'état des lieux en ce qui concerne les conditions de la femme africaine, qu'elle reste selon les stéréotypes et préjugés, le sexe inférieur. Ensuite, nous avons proposé des solutions en vue de réformer l'image et le statut social de la femme africaine. La femme ne doit plus être considérée comme un être inférieur à l'homme, bien au contraire, ils sont complémentaires. C'est pourquoi nous disons que la femme doit jouer un grand rôle dans le développement de nos États africains. Nous pouvons encore nous inspirer de l'Afrique traditionnelle⁷ qui faisait de la femme un pilier de la société notamment dans les sociétés matrilineaires. En dehors de tout féminisme, la femme doit avoir sa place dans nos sociétés africaines d'aujourd'hui. C'est elle qui assure en grande partie l'éducation de l'enfant qui est considéré comme l'avenir de demain. Dans ce cas, l'enfant devient ce que sa mère veut. Elle est capable de construire et de déconstruire sa personnalité. Pour un développement durable, elle peut participer à la formation des hommes de qualité. Nous comprenons pourquoi Amadou Hampâté Bâ présente la femme comme le laboratoire de Dieu sur terre. Pour qu'elle joue efficacement son rôle, il faut l'associer aux prises de décisions. Elle est la partenaire (entendu comme associée) de l'homme dans la construction de nos sociétés. La marginaliser, c'est fragiliser notre société, c'est refuser de lui donner un socle solide.

Références bibliographiques

- Adiaffi, A.-M. (1984). *Une vie hypothéquée*. Abidjan : Les Nouvelles Editions Africaines.
- Aho, S. H. F. (2014). Femme ou nature complexe, le mal-apprécié dans le monde africain. *Revue Baobab*. [<http://www.Revuebaobab.org>]. 132-144. Consulté le 18 mai 2019.
- Bourdieu, P. (1998). *La domination masculine*. Paris : Seuil, coll. Liber.
- Brahimi, D. & Trevarthen, A. (1998). *Les femmes dans la littérature africaine*. Paris : Éditions KARTHALA et CEDA.
- De Beauvoir, S. (1949). *Le Deuxième sexe*, t.1. Paris : Gallimard/Collection Idées.
- Gaté J., (2014). « Droits des femmes et révolutions arabes », *La Revue des droits de l'homme* [Online], 6 | 2014, Online since 07 November 2014, connection on 01 May 2019. URL : <http://journals.openedition.org/revdh/929>. doi : 10.4000/revdh. 929. Consulté le 18 mai 2019.
- Hampâté Bâ, A. (1991). *Amkoullel, l'enfant peul*. Paris : Actes Sud, collection Babel.
- Mutamba, J. (2005). *Le rôle de la femme dans le processus de réconciliation et de consolidation de la paix au Rwanda, dix ans après le génocide 1994 – 2004*. Kigali : CNRU.
- Rousseau, J.-J. (1966). *L'Émile ou de l'éducation*. Paris : G.F.
- Toukara, A. (2015). *Femmes et discriminations au Mali*. Paris : L'Harmattan.
- Brunel S. (2005). La femme africaine : bête de somme...ou superwoman. In *Sciences Humaines, Hors-série, Spécial N°4*, Novembre-Décembre 2005 - Femmes, combats et débats.

⁷ Lire le livre de Denise Brahimi et Anne Trevarthen (1998 : 33-45), *Les Femmes dans la littérature africaine*, qui fait le portrait des femmes fortes telles que Dâman et la Grande Royale dans une Afrique coloniale.